

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
meis . . . . .	16.
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR :  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 24 DÉCEMBRE

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

## Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25  
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 3°
Ce matin, à 8 h.		+ 2°
Midi,	753 m/m	+ 4°
Hausse	3 m/m	
Baisse	2 m/m	
Température minima de la nuit		— 1°

## Triste fin d'année

Si l'honneur du Parlement est atteint par les révélations scandaleuses, par les séances pleines de bruyantes querelles, par les résolutions extraordinaires des ministres, ces douloureux incidents ont une répercussion déplorable sur la fortune publique, sur toutes les affaires.

Si les panamistes ont ruiné des milliers de naïfs souscripteurs, leur procès est en train de culbuter toutes les espérances commerciales de cette fin d'année.

Les magasins ne voient presque pas d'acheteurs, les libraires ne vendent rien, les théâtres sont à moitié vides. Partout les recettes, qui devraient être considérables à cette époque, sont d'une faiblesse qui fait pâlir tous les commerçants.

Déjà l'année avait été bien mauvaise. Au mois de mai, les attentats de Ravachol furent le signal d'une décroissance inquiétante des transactions de toute sorte.

Puis vint le choléra.

Le choléra disparu, et l'émotion causée par le dernier exploit des dynamiteurs étant calmée, on comptait se refaire enfin pendant la période des étrennes.

Combien de commerçants, qui se trouvaient en déficit, comptaient sur cette période pour joindre au moins les deux bouts ?

Hélas ! ils comptaient sans le Parlement.

Et voici, les étalages étant préparés, les caisses s'entrouvrant pour recueillir l'argent des acheteurs, voici que la tempête la plus inattendue éclate au Palais-Bourbon et au Sénat !

Adieu les espérances du commerce !

Voilà trente jours de recettes perdus pour toute la France.

Calculez, si vous le pouvez, le chiffre que peut représenter cette perte pour tous ceux qui avaient besoin de se refaire !

Un milliard peut-être.

Et voilà comment ce sont les pauvres contribuables qui vont payer les frais énormes de ce désastreux procès de Panama.

## LES AMIS

M. Rouvier a dit : « Pour sauver nos élections, je n'ai pas craint de puiser dans la bourse de nos amis », afin de donner aux journaux et aux autres agents électoraux.

Les sacs dans lesquels on a puisé, ce sont les économies des pauvres gens qui les ont

placées à Panama, or ceux-ci ne sont pas les « amis » de M. Rouvier, mais les rédacteurs des journaux et députés qu'il a enrichis, ceux-là sont bien ses « amis ».

En sorte, qu'au lieu de puiser dans la bourse de ses amis en faveur du peuple, il a, au contraire, puisé dans la bourse du peuple pour enrichir ses amis. C'est certes fort différent.

Une autre remarque : les braves gens qui, au lieu d'agioter à la Bourse, ont cru faire un placement patriotique sur Panama sont au nombre de 800,000. C'est tout un peuple.

Dans les grosses affaires qui réussissent, il n'y a pas 800,000 souscripteurs ; alors, ce sont les banquiers juifs qui absorbent tout. Mais pour celles dont Reinach, Herz et Cie connaissent les dessous, on se contente de se faire donner de fortes commissions afin d'obtenir que les journaux fassent avaler tout le gâteau au peuple.

M. Rouvier appelle cela traiter le peuple en ami ; que le ciel nous préserve de son amitié, car si elle n'est pas toujours pour lui le chemin du bague, elle est pour nous le chemin de l'hôpital.

## La baisse de la Bourse

Les événements qui se déroulent en ce moment ont eu hier vendredi un violent contre-coup à la Bourse. Nous sommes en présence d'une panique.

Le 3 0/0, qui clôturait la veille à 98.10, est tombé, vers deux heures de l'après-midi, à 96.80.

Les autres valeurs ont suivi ce mouvement.

La Banque de France descend de 3,900 à 3,865, soit une baisse de 35 fr.

Le Crédit Foncier clôture à 987.50, au lieu de 1,010, etc.

L'agitation était très grande à la Bourse.

## A LA CHAMBRE

## UNE INTERPELLATION

Séance du 23 décembre. — M. Floquet annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Millevoje sur la situation faite au gouvernement relativement aux aveux faits par deux anciens présidents du conseil relativement aux détournements de l'argent de Panama.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Floquet descend du fauteuil, il est remplacé par M. Peytral.

M. Millevoje déclare n'avoir l'intention de n'apporter au débat aucune passion. (Bruit au centre et à gauche.)

L'orateur rappelle les aveux de MM. Rouvier et Floquet.

Il désire savoir si M. Ribot partage les mêmes idées gouvernementales.

La raison d'État ne doit pas justifier tout, il faut rembourser l'argent volé.

M. Floquet a la parole. Il s'étonne de n'avoir pas été prévenu de l'interpellation, il assure n'avoir commis aucun détournement.

M. Floquet déclare que, dans la distribution de subvention faite par une Compagnie puis-

sante, le gouvernement ne peut rester silencieux.

Le gouvernement n'a rien touché. (Bruit.) Il n'attend de ses adversaires ni indulgence, ni pitié, et M. Floquet descend en annonçant avoir fait son devoir.

M. de Bernis montre que MM. Rouvier et Floquet viennent de faire des aveux fâcheux pour la République.

Les malheureux qui ont versé leur argent au Panama ne le destinaient pas à cet usage.

L'orateur s'étonne qu'une partie de l'argent ait servi, soit à soutenir l'anti-boulangisme, soit à enrichir ses entrepreneurs.

Le gouvernement, au lieu d'arrêter le vol, en a profité.

M. de Bernis s'étonne de ce que les anciens ministres poursuivis aient eu l'audace de prendre la parole ; il parle aussi de l'audace de M. Floquet qui a osé remonter au fauteuil présidentiel. (Tumulte. Plusieurs voix à gauche : à l'ordre !)

M. de Bernis dit que le gouvernement a pris part à la chute au lieu de l'empêcher.

M. Rouvier demande la parole. Il déclare qu'il a eu besoin d'argent pour sauver la République ; qu'il en a emprunté à ses amis, par exemple à M. Valsto, et qu'il les a remboursés sur les fonds secrets. Sans cet argent, dit-il, vous seriez tous sur le chemin de l'exil.

M. Le Provost de Launay lui répond qu'il fallait demander de l'argent au Parlement.

M. Ribot monte à la tribune. Il dit que le gouvernement et le parquet feront justice jusqu'au bout.

M. Millevoje a présenté un ordre du jour disant que « le gouvernement réprovoie les procédés des anciens présidents du conseil ».

Les panamistes écartent cet ordre du jour, et par 353 voix contre 91 ils en votent un autre par lequel la Chambre approuve les déclarations du gouvernement et exprime sa confiance dans sa promesse de faire la lumière. Ce vote couvre Floquet, Rouvier et Ribot.

Pourquoi poursuit-on l'ancien ministre des finances et M. le président de la Chambre ? Qui oserait les condamner puisque la Chambre les a absous ? M. Ribot doit une réhabilitation solennelle à son ancien collègue des finances.

Le vote qui vient d'être émis a rétabli entre lui et Rouvier cette solidarité d'honneur dont il se réclamait il y a huit jours et qu'il a si impudemment repudiée ensuite.

Ribot, Rouvier, Floquet, le gouvernement, la Chambre, tous solidaires devant les pauvres actionnaires du Panama dévalisés et devant le suffrage universel corrompu.

Le pays est renseigné, et, pour employer les paroles dont s'est servi, au cours du débat, M. Ribot lui-même, il ne s'y trompera pas.

## Déposition Andrieux

Voici le texte de la déposition de M. Andrieux devant la Commission d'enquête et dont l'importance considérable n'échappera à personne :

Je jure de ne dire que la vérité, mais je ne dirai peut-être pas toute la vérité. Je ne voudrais rien dire dont je ne sois absolument certain et même dont j'aie la preuve.

Ce que je sais a trait aux chèques Thierrée. Ma déposition eût été utile, alors que ces chèques étaient brûlés ; maintenant qu'ils sont sortis de leurs cendres, elle a moins d'intérêt. Tous les noms cités sont, à ma connaissance, ceux de ceux qui sont portés sur ces chèques. Voici comment je le sais.

M. de Reinach a voulu avoir un confident. Cela n'a fait que des copies de ces chèques ou plutôt des formules sans signatures : si elles avaient été signées on aurait pu toucher.

M. Andrieux montre une photographie d'une de ces copies. A la place du talon et pour l'édification du confident choisi par lui, il avait écrit de sa main des annotations. Celui que je remets porte les initiales A. R.

En même temps qu'il remettait ces copies, il remettait une note explicative où tous les noms sont entiers, et j'ai entre les mains une lettre de M. de Reinach, écrite de Bologne à votre collègue François Deloncle.

M. Brisson. — Savez-vous qu'il y eût des photographies des originaux et en avez-vous ?

R. — Non.

D. — Quel est le confident de M. de Reinach ?

R. — Il m'a été nommé en confiance et si je vous le nommais nous serions trop de confidentes. La note explicative n'est pas de la main du baron, mais d'une personne de son entourage. La Commission me saurait peut-être gré de ne pas exiger la remise de cette note.

M. Brisson. — La Commission insiste.

M. Andrieux. — J'ai une photographie de cette note. Je répète que cette note n'est pas de la main du baron, mais la Commission pourra facilement trouver la personne qui l'a écrite.

M. Andrieux lit cette note qui est sur une grande feuille de papier écolier à la première et à la quatrième page. Elle n'est pas datée. Elle a été remise au destinataire avec la photographie des chèques, il y a un peu plus de deux ans.

Il est facile, dit le témoin, de se rendre compte à la Banque de France.

(Il lit au milieu d'un profond silence.)

20,000 ARÈNE, acquitté par Orsetti, son secrétaire. (On a mal orthographié.)

20,000 DEVÈS, acquitté par Castelbon, son secrétaire.

550,000 BARBE, ancien ministre, acquitté.

26,000 ALBERT GREVY.

20,000 JULES ROCHE, acquitté par Schmitt, son employé.

25,000 DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE.

20,000 AIGOIN, pour le compte de M. Floquet.

40,000 ROUVIER, acquitté par Vlasto.

80,000 CLOETTA, employé de Kahn, d'Anvers, pour le compte de un trou (sic) et quatre autres députés dont un personnage important.

Je ne me sens pas le courage de désigner, dit M. Andrieux, le personnage que cache le trou. Il s'y refuse absolument malgré l'insistance du président.

M. Andrieux ajoute : — Je le dirai au juge d'instruction, le chèque porte en marge Raphaël... ce n'est pas le nom du député, mais celui de M. Raphaël d'Anvers. C'est moi qui ai fait le trou.

M. Brisson. — Nous vous adjurons de dire le nom ?

M. Andrieux. — Sur ce point on m'a recommandé de ne rien dire. J'ai donné ma parole. Vous n'avez pas les pouvoirs judiciaires et vous ne pouvez pas me délier de ma parole. Le magistrat instructeur seul le peut. C'est inutile d'insister.

La Commission délibère sur ce qu'elle a à faire devant ce refus.

M. Andrieux continue la lecture de la note :  
40,000 PESSON, acquitté par Falin.  
50,000 ROUVIER, touché par un garçon du Crédit mobilier.  
25,000 LÉON RENAULT.  
20,000 GOBRON.  
20,000 PROUST, touchés par Bustier son domestique (et endossés 675.)  
40,000 Touchés par Béral.  
25,000 Touchés par Thévenet et acquittés par Dupuy.

Les chèques Chabert et Cornélius Herz ne figurent pas sur cette note, mais, après, se trouve cette mention :

« 1,340,000 francs touchés par Arton et distribués à 104 députés qui ont reçu des sommes variant de 1,000 à 300,000 fr. (Sans-Leroy, Henry Maret et Legay, etc.), de plus il a remis à M. Floquet 300,000 francs pour usages gouvernementaux. »

Je ne sais pas de qui est l'écriture de cette pièce. J'ai l'affirmation du destinataire que cette pièce lui a été remise il y a deux ans.

La Commission pourra trouver de qui est l'écriture de ce document tout confidentiel. Il n'y a que trois ou quatre personnes qui ont pu copier ce document.

C'est M. Cornélius Herz qui a l'original de cette pièce. J'ai eu beaucoup de peine à en obtenir les photographies. J'avais vu le document et j'en avais pris copie, je vous la montre ; elle est de ma main. Je n'ai eu la photographie que lorsqu'un duel a été annoncé avec un journaliste.

M. de Villebois-Mareuil. — Quelle est la personne qui a mis M. Andrieux sur la trace de ce document ?

R. — C'est M. Herz qui m'a dit avoir un document probant et m'a donné quelques noms. C'était avant la mort du baron de Reinach. Il m'a dit avoir la preuve de ces renseignements dans ces papiers à Londres.

Je suis allé les chercher à Londres.  
Il y a trois séries de distribution :  
1° Les chèques Thierrée ;  
2° Les chèques Arton ;  
3° Les distributions par les administrateurs ;

Je n'ai d'autres preuves que la note explicative elle-même.

Vous m'avez demandé cette note. Je ne voulais pas vous la remettre.

La sincérité du baron de Reinach m'est d'ailleurs suspecte.

M. de Villebois-Mareuil. — Est-ce que M. Andrieux est rédacteur à la *Libre Parole* ?

R. — Je ne suis rédacteur d'aucun journal ; je donne des renseignements aux journalistes. J'ai eu des relations avec la *Libre Parole*, au moins autant pour empêcher des attaques que pour autre chose.

M. Maujan. — Avez-vous des renseignements sur les chèques touchés par Herz et Chabert.

R. — M. Herz n'avait pas besoin de notes explicatives pour les chèques qu'il avait touchés lui-même. Voilà pourquoi la note n'en parle pas.

Tous les chèques remis aux députés et sénateurs sont du 19 juillet 1888. Les autres sont un peu postérieurs. Vous trouverez au-dessus du chèque Antonin Proust la mention des deux lieux de paiement : « Paris et Niort ». Au lieu de « Niort », celui qui a écrit la note avait d'abord mis « Lyon ». Il semble qu'il eut mal entendu celui qui dictait.

M. Herz a dit que cette note avait été dictée par le baron de Reinach lui-même et remise par lui-même.

MM. de Reinach et Herz ont été de grands amis, des amis jurés. Je pourrais peut-être un jour raconter des faits qui ont un caractère de mélodrame, mais je les connais comme avocat et ne puis les divulguer.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### RÉUNION PRÉPARATOIRE

Aux ÉLECTIONS de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Renouvellement partiel de 1892

Le jeudi 22 décembre 1892, à 8 heures du soir, la séance est ouverte par M. Achille Girard, secrétaire de la Chambre Consultative, qui prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,  
» A la veille des élections qui vont avoir lieu le 25 courant pour son renouvellement partiel, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, obéissant à un courant prononcé de l'opinion publique, a pris l'initiative de la réunion de ce soir.

» J'ai l'honneur, Messieurs, comme secrétaire de cette Chambre, de vous proposer d'ouvrir cette réunion par la nomination d'un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et de deux assesseurs.

» Ce bureau, comme dans toutes les assemblées, sera chargé de diriger vos débats. »

Sont désignés par acclamation :  
Président : M. Achille Girard ;

Assesseurs : MM. Chapin, Mauriceau-Delaunay ;

Secrétaire : M. Chaussepied.

Les membres élus prennent place au bureau et M. le Président explique ainsi la convocation de la Chambre :

« Messieurs,  
» Vous connaissez tous le but de la réunion à laquelle les membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures vous ont invités à prendre part. Nous avons, cette année, un renouvellement partiel des membres de cette Chambre et à remplacer en même temps les membres démissionnaires. Suivant les coutumes et les usages consacrés depuis la fondation des Chambres Consultatives, nous avons fait ces temps derniers des démarches près des industriels et commerçants qui se recommandent par leur honorabilité et par les spécialités qu'ils représentent.

» Les membres de votre Chambre de Saumur ont donc l'honneur de soumettre à votre approbation la liste suivante qu'ils ont adoptée à l'unanimité :

MM. MIGNON (fers en gros),  
SOURDEAU (exportation de fruits secs),  
FORGE (fabricant d'essieux),  
Membres sortants rééligibles.

CHAPIN (vins mousseux),  
En remplacement de M. Pichard, membre sortant, qui ne se représente pas.

HUTREL (tissus en gros),  
FRENTZER (fabricant de meubles),  
GOBLET (épicerie en gros),  
En remplacement de MM. Lambert-Lesage, Duveau Louis et Laroche père, démissionnaires.

» Pour éviter tout froissement et toute discussion sur la personnalité des candidats, nous avons pensé que chacun des électeurs présents pourrait opérer individuellement tel changement qu'il jugerait convenable sur l'ensemble de la liste et à cet effet nous allons donner à chacun de vous un exemplaire de cette liste que vous voudrez bien remettre sur le bureau après en avoir pris connaissance et opéré les changements que vous pouvez désirer.

» Le dépouillement de ces listes sera fait avant de clore cette réunion.

» Nous vous prions, lorsque vous aurez définitivement désigné les candidats, de venir dimanche prochain voter en nombre suffisant pour éviter un deuxième tour de scrutin. Tâchez, Messieurs, d'inviter à prendre part au vote les électeurs non présents à cette réunion.

» Les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures ont été instituées dès l'an XI de la première République et ont été l'objet de modifications successives par des lois et des décrets qui ont prouvé l'intérêt croissant qui s'attache à cette institution.

» Les cités qui possèdent ces assemblées doivent tenir à les conserver et à les fortifier en y nommant des représentants assez autorisés

pour défendre les diverses branches du commerce et de l'industrie locales.

» Aucun esprit de parti ne doit influencer l'électeur et, comme le dit la loi, vous devez surtout chercher vos candidats parmi les commerçants recommandables par leur probité, leur esprit d'ordre et d'économie et surtout par leur aptitude à s'occuper de vos intérêts.

» Voyez donc, Messieurs, si la liste qui vous est soumise représente bien l'industrie et le commerce de Saumur et donnez-nous votre appréciation raisonnée.

» Vous aurez ainsi rendu un signalé service à vos concitoyens d'abord et à la Chambre Consultative ensuite dont vous augmenterez l'autorité. »

Avant de procéder au vote, quelques observations sont échangées.

M. Petit-Salmon, tout en remerciant la Chambre Consultative et particulièrement M. Achille Girard de l'initiative de cette réunion, regrette qu'elle n'ait été provoquée plus tôt.

Actuellement, le temps matériel manque pour discuter, si besoin était, les candidats présentés ainsi qu'il est pour en rechercher de nouveaux. Il espère que cette réunion constituera un précédent et qu'à l'avenir les candidats seront désignés par le choix des électeurs.

M. Milon demande si des engagements ont été pris vis-à-vis des candidats. M. le Président objecte qu'aucun engagement ne pouvait être pris. Quelle que soit le résultat du vote qui sera émis ce soir, les électeurs conservent leur entière liberté ; les candidats ont été seulement pressentis sur leur acceptation si la réunion les agréait. C'est avec leur adhésion que la liste a été composée.

M. Forge fait ressortir que c'est par déférence pour des manifestations récentes que cette réunion a lieu. Il insiste sur les avantages, l'utilité incontestable des Chambres Consultatives et les grands services qu'elles rendent au commerce et à l'industrie. Leur nombre est assez limité : 86 seulement sur l'étendue du territoire français. Saumur a l'heureux privilège d'en posséder une ; les électeurs tiendront à se rendre dignes de cette faveur en ne se désintéressant pas des élections de dimanche prochain.

Puis la liste présentée par la Chambre Consultative, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. le Président adresse, tant en son nom qu'en celui des membres du bureau, ses remerciements aux électeurs présents.

A 9 heures 1/4, la séance est levée.

P. S. — MM. Sourdeau, Picherit, Bourguignon, s'étaient excusés par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

AVIS. — Les électeurs trouveront des bulletins à la Mairie.

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

VIII

— Mon fils, s'écria vivement la baronne, on vous accuse de déloyauté ! venez vous défendre.

— Et qui m'accuse ainsi ? demanda Léonce en regardant alternativement sa mère et sa cousine.

— Moi, Léonce, répondit Éléonore sans la moindre hésitation, quoique sa voix fût toujours tremblante. Ce que j'allais dire en votre absence, je le dirai devant vous : vous me trahissez de la manière la plus indigne. Qui est sorti tout à l'heure du cabinet de mon père, d'où vous venez maintenant ?

— Je ne suis pas obligé de rendre compte de toutes mes actions, Éléonore.

— Allons au fait, reprit mademoiselle Loubert d'une voix plus ferme. Mademoiselle d'Estouville est venue clandestinement vous voir ce matin.

Léonce hésita un moment entre le malheur de manquer à la promesse qu'il avait faite à Suzanne et celui de trahir la vérité ; mais sa droiture l'éclaira bientôt.

— Il est vrai, répondit-il, que j'ai vu la personne dont vous parlez ; mais il est faux qu'elle soit venue pour me voir ; elle ignorait la mort de votre pauvre père, et elle croyait le trouver.

— A qui persuaderez-vous cela ?

— A ceux qui savent que je ne mens jamais, et je n'en demande pas davantage.

— Quelle preuve me donnerez-vous ?

— Aucune, Éléonore, si ma parole ne vous suffit pas, car je n'entrerai dans aucun détail. Vous m'avez interrogé sur un fait que j'aurais préféré tenir secret ; je l'avoue, parce que je ne peux pas mentir, le reste serait de l'indiscrétion et non de la franchise, je ne le dirai pas.

— Vous l'entendez, ma tante. Votre protégée Suzanne est venue ici ce matin, et si votre fils l'avoue, c'est qu'il ne saurait nier une chose que j'ai vue. Pour tout le reste, il se renferme dans un superbe mystère. Croyez-vous encore à sa sincérité ?

Madame Granval garda le silence. Elle ne

doutait pas de la droiture de son fils, mais elle avait peut-être des craintes sur la faiblesse de son propre cœur, et elle sentait que si elle prononçait une seule parole, elle montrerait malgré elle la joie qu'elle éprouvait d'apprendre que Suzanne était enfin retrouvée.

— Me soupçonnez-vous aussi ? lui demanda Léonce d'un ton de tendre reproche. Ce serait bien cruel pour moi, ma mère.

— Non, mon ami, répondit vivement la baronne. Je pourrais me défier de mes yeux, de mes oreilles, jamais de vos paroles.

— Vous me traitez ainsi, dit Éléonore avec amertume, parce que je n'ai plus personne pour me protéger. Maintenant, je m'attends à tout, même à être abandonnée par vous, sous je ne sais quel prétexte que vous imaginerez. Ah ! je suis bien malheureuse !

Madame Granval courba la tête : toutes les difficultés qu'elle avait prévues se présentèrent à son esprit. Elle vit clairement qu'elle n'éviterait pas les soupçons de sa nièce, et cette certitude l'accabla. Elle avait déjà l'air coupable.

Léonce la contempla pendant quelques instants dans un douloureux étonnement, puis,

croisant comprendre que son silence était causé par le désespoir que lui faisait éprouver l'injustice d'Éléonore, il prit la parole :

— Ma cousine, dit-il d'une voix émue, notre conduite avec vous devrait vous inspirer d'autres pensées que celles que vous venez de nous laisser voir. Je ne serai pas à ma mère l'injure de la justifier de l'accusation que vous faites peser sur son noble cœur ; mais comme je n'ai pas le droit d'être aussi fier pour moi que pour elle, je vous demanderai de descendre en vous-même, d'interroger vos souvenirs les plus récents, et si vous avez encore, après cette épreuve, le courage de me dire que je vous trahis, je courberai la tête, car je serai bien près de me croire coupable.

— Oh ! je ne nie pas ce qu'il y a de généreux dans votre conduite, Léonce ; et c'est là justement ce qui cause ma douleur, quand j'acquiesce la certitude que votre générosité n'est qu'un moyen de vous libérer de tous vos engagements envers mon père et moi.

Un domestique qui vint en ce moment avertir madame Granval que la duchesse d'Éloges l'attendait au salon, arrêta la réponse que Léonce allait faire à sa cousine ; mais dès que la baronne fut sortie, il se leva brusquement,

## UNE ALERTE

Aujourd'hui, vers midi, une alerte a été sonnée dans tous les quartiers de la ville.

En peu de temps les officiers étaient rendus à l'École pour se diriger sur un point non indiqué des environs de Saumur.

## EGLISE SAINT-NICOLAS

Fête de Noël

Office de la nuit à 11 heures; à minuit, Noël, de Gounod.

Messe en musique.

Offertoire: Andante de la symphonie italienne de Mendelssohn.

Élévation: O salutaris, de Flégier.

Communion: Prélude du Déluge, de Saint-Saëns.

Pendant la journée, messes et vêpres aux heures ordinaires du dimanche.

Chants et musique pendant la messe de midi.

## Service anniversaire de M<sup>r</sup> Freppel

Le service anniversaire de M<sup>r</sup> Freppel a été célébré jendi matin, dans l'église cathédrale d'Angers.

Comme au jour des obsèques, sur les tentures de l'intérieur on avait apposé des écussons accompagnés de textes de l'Écriture Sainte, de nombreuses inscriptions qui rappelaient autant de chapitres glorieux de la vie de l'illustre défunt.

A neuf heures, la maîtrise et le chœur du séminaire ont commencé le chant de l'office des morts. Déjà, un nombreux clergé diocésain avait pris place en demi-cercle dans le transept. L'Université catholique, l'Externat Saint-Maurille et les Congrégations religieuses remplissaient les chapelles de droite et de gauche.

Dans le chœur, on remarquait, aux places d'honneur: M<sup>r</sup> Cléret, évêque de Laval, les RR. PP. Abbés de Solesmes et de Bellefontaine, le Supérieur du couvent de Saint-Maur, les Vicaires capitulaires et le Secrétaire général de l'Évêché.

La nef avait été réservée à l'assistance laïque. MM. les abbés Grimault, Poirier et Urseau, étaient à la tête du deuil.

Citons, aux premiers rangs: MM. Jules Delahaye, député d'Indre-et-Loire, Bodinier, conseiller général, de la Noue, de Tarlé, L. Bougère, conseillers municipaux, de Quatrebarbes, Dominique Delahaye, frère du député, etc.

A dix heures, la messe a été chantée par M<sup>r</sup> Maricourt, recteur de l'Université.

Pendant l'office divin, plusieurs morceaux de musique funèbre ont été exécutés.

Après la messe, M<sup>r</sup> Cléret, assisté de M. le curé de la cathédrale et de M. le chanoine Goupil, a donné l'absoute.

A onze heures et demie, la cérémonie était terminée.

## La fermeture des magasins le dimanche à midi

ANGERS. — A propos de la fermeture à midi, tous les dimanches et jours de fêtes, à partir du 8 janvier, d'un grand nombre de magasins de la ville, le *Journal de Maine-et-Loire* fait les réflexions suivantes:

« Nous ne saurions trop applaudir à l'entente qui paraît devoir régner entre les patrons des maisons les plus considérables de la place, à la grande satisfaction de leurs employés.

« La fermeture des magasins à midi, le dimanche, n'amènera aucune gêne pour le public. Elle ne causera donc aucun préjudice aux patrons.

« Elle leur apportera le bénéfice du repos plus complet accordé aux commis. Des expériences récentes prouvent que ce n'est pas là une utopie.

« En Angleterre, pays plus commerçant que le nôtre, le dimanche est sacré, toute industrie privée y est fermée.

« Paris ne saurait non plus passer pour une ville qui sacrifie ses intérêts au sentiment. Cependant depuis quelques années, le dimanche y a pris des aspects d'entre-Manche. Les cafés et lieux de plaisir y restent à peu près seuls ouverts.

« Les grands magasins, le *Louvre* et le *Bon Marché*, qui ne négligent rien pour tuer le petit commerce, ne ferment même le dimanche, les commandes du samedi, que sur demande spéciale des acheteurs, et cette demande est le cas le plus rare.

« Nous ne voyons donc pas quel inconvénient résulterait pour le commerce angevin de la fermeture à midi, un jour par semaine. Le public ne s'en plaindra pas. Les employés s'en réjouiront et regagneront certainement par leur assiduité, par leur application, les quelques heures de repos bien gagnées qui leur seront accordées. »

## LES JOURS RALLONGENT

Oh! de si peu!... C'était jeudi, 22 décembre, le jour le plus court de l'année.

Mais c'était hier la Sainte-Luce et chacun sait que:

Les jours rallongent à la Sainte-Luce  
Du saut d'un puce!

## Musée PONTI, quai de Limoges

Depuis deux jours, M. Ponti offre au public la reproduction fidèle des lieux saints, où se sont déroulés les grands mystères de notre foi. C'est d'abord la vue générale de Jérusalem avec les coupes du Calvaire, celle du Saint-Sépulchre, le torrent de Cédron, la mosquée d'Omar (l'ancien temple de Salomon), les palais en ruine d'Hérode et de Pilate. D'autres vues sont successivement montrées: la montagne et le jardin des Oliviers, la grotte de l'Agonie, les oliviers deux fois millénaires à l'ombre desquels s'accomplit la trahison de Judas, le cénacle; le Calvaire où le Christ subit la supplice; le sépulchre où on l'ensevelit. M. Ponti

nous montre tour à tour l'intérieur et l'extérieur des basiliques élevées sur les lieux de ces grands événements. La reproduction photographique d'un tableau de Léonard de Vinci: *le Christ expirant sur la croix*, exécution admirablement celle série. Rien ne saurait exprimer l'intérêt saisissant de cette œuvre magistrale. Ces trois croix dressées sur le Calvaire, au milieu d'une foule bariolée et tumultueuse, cette blancheur diaphane du corps divin, ces astres obscurs, cette impression d'horreur répandue sur tout le tableau, sont d'un effet poignant.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs d'aller voir le musée Ponti. Contempler ces reproductions saisissantes de Jérusalem équivaut presque au charme d'un pèlerinage.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 décembre 1892.

Le conflit entre le pouvoir judiciaire et la Commission d'enquête provoque une véritable panique à la Bourse. C'est l'écho du désarroi qui règne dans les régions gouvernementales, à la suite d'une mise en suspicion d'un grand nombre d'hommes politiques. Quant à l'épargne, elle aurait tort de se désaisir de ses titres dans un moment d'affolement qui ne saurait durer. Le 3 0/0 reste à 96.97 et le 4 1/2 à 104.60. La rente italienne subit les effets de la panique, elle cote 92.75 et l'Extérieure 63 1/2.

L'action de la Banque de France est à 3.845; le Crédit Foncier à 987. La Banque de Paris entraînée par le courant général clôture à 650; la Société Générale à 465 fr. et le Crédit Lyonnais à 751.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est relativement bien tenue à 312 fr.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité, accentuant son mouvement de hausse, a varié de 235 à 238.75.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock Island-Péoria et Saint Louis cotent 498.50.

Les Chemins Economiques valent 421 fr.

Ch. HEYMAN et C<sup>o</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## Dernières Nouvelles

Paris, 24 décembre, 12 h. 35 soir.

Dans la matinée, une séance de la Chambre, sous la présidence de M. Floquet, a été occupée entièrement par un discours de M. Jules Roche défendant la convention franco-suisse et montrant la gravité des conséquences de son rejet au point de vue commercial et politique.

La suite de la discussion aura lieu dans la séance de l'après-midi.

L'arrestation de M. Andrieux, annoncée par plusieurs journaux du matin, n'est pas confirmée jusqu'à présent.

## BOURSE DE PARIS

Du 23 Décembre 1892

3 0/0	96 80
3 0/0 amortissable	97 80
4 1/2	104 50

## PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

## L'EAU DE LÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.  
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

## GUÉRISON DES HERNIES

Pour guérir les Hernies, il n'y a qu'une seule méthode vraie, méthode que M. J. GLASER, spécialiste-berniaire, 49, allée de Villemonble, au Raincy-Paris, vous fera connaître en le consultant.

M. GLASER est très connu pour les guérisons qu'il a obtenues; lui seul peut vous rendre un service signalé. Il est à consulter à Saumur, le 7 janvier, Hôtel de Londres; à Angers, le 8, Hôtel du Cheval-Blanc.

Un médecin de nos amis nous a affirmé que, dans les épidémies de grippe qui ont régné les années passées, le *Sirope de Regnaud* et la *Pâte de Regnaud* étaient les préparations qui lui avaient rendu le plus de services contre la toux quinteuse et déchirante de cette maladie. En effet, ces deux médicaments sont des sédatifs aussi doux qu'efficaces, qui calment la toux et rendent le sommeil aux malades atteints d'une affection des bronches ou de la poitrine.

12e

ANNÉE

## L'ARGENT

4 fr.

Journal Financier Hebdomadaire  
Dir.: Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 4  
17, Rue Saint-Marc, PARIS.

## IMPICERIE CENTRALE

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS  
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de Bon Marché.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

se posa en face d'Éléonore, arrêta sur elle un regard où se peignait la plus profonde indignation, et lui dit:

— C'est trop, mademoiselle Loubert! et puisque vous ne voulez pas voir la vérité, il faut bien vous la dire, quelque cruelle qu'elle soit. Sachez donc que, si j'avais voulu rompre mes engagements envers vous et votre malheureux père, j'aurais eu suffisamment de raisons pour le faire, sans m'abaisser à chercher des prétextes indignes de moi. Je sais tout! continua-t-il en baissant la voix, mais avec une expression terrible. Vous avez tué votre père, et sans moi vous l'auriez déshonoré! Eh bien! pensez-vous que si j'avais confié ces hideux secrets à ma mère, elle n'eût pas pris immédiatement sur elle la responsabilité d'une rupture qui obtiendrait le pardon de Dieu et même celui des hommes? Au lieu de cela qu'ai-je fait? J'ai détourné l'attention de ma mère de vos torts; je me suis placé entre elle et votre père mourant pour qu'elle ne vit pas ses regards irrités, pour qu'elle ne comprit pas que sa dernière bénédiction n'était que le pardon d'un chrétien! Quand tout a été consommé, c'est moi qui l'ai conduite près de vous, pour vous faire entendre que vous ne

restiez pas seule au monde, comme votre conscience vous le criait peut-être! Je ne lui ai pas dit que je serais heureux d'unir ma destinée à la vôtre, parce que je ne sais pas mentir; mais je lui ai caché que cette union n'était pour moi qu'une chose de devoir. Et vous venez m'accuser de trahison, de duplicité! Et quand je cherche à me donner des forces pour l'avenir, en essayant d'oublier le passé, vous me le rappelez malgré moi par des procédés qui troublent ma raison tant ils sont incompréhensibles à mon cœur! Tenez, Éléonore, si je vous voyais souvent telle que vous venez de m'apparaître, je redeviendrais stupide et méchant comme autrefois, car je finis par croire que tout ce qui m'a changé n'est qu'un rêve.

— Mais vous aimez Suzanne, murmura Éléonore, atterrée par ces foudroyantes vérités.

— Osez dire que ce n'est pas un devoir pour moi d'aimer une personne à qui je dois tout! tout, Éléonore! car je lui dois aussi l'amère satisfaction de n'avoir manqué à aucun de mes devoirs envers vous.

— Mais vous l'aimez d'amour, Léonce; comment voulez-vous dès lors que je croie

que vous songez encore à unir votre sort au mien?

— Je l'aime d'amour! s'écria Léonce en pâlisant. De quel droit donnez-vous un nom au sentiment que j'ai pour elle? Vous êtes bien cruelle, Éléonore, de jeter ainsi du trouble dans ma conscience! Vous êtes bien imprudente de m'apprendre ce que j'ignorais, et que je ne voulais pas savoir! Je l'aime d'amour! qui vous l'a dit? Et si cela était, qui m'empêcherait de mettre ma fortune à ses pieds et de la supplier de me consoler de tout le mal que vous me faites? Par pitié, Éléonore, ne répétez jamais ces terribles paroles, et demandez à Dieu que je les oublie, si vous ne voulez pas que je justifie tous vos soupçons de déloyauté. Dites-moi, au contraire, que je l'aime comme l'ange gardien qui nous veille, comme l'astre qui nous éclaire, comme le bon génie qui nous guide, comme la divinité mystérieuse et puissante qui est présente à nos cœurs alors même qu'elle est invisible à nos regards! Ne m'inquiétez pas sur mon affection pour elle, afin que je puisse conserver celle que j'ai pour vous. Cette affection n'est pas mon bonheur, croyez-le bien; mais elle est ma force et mon intelligence. Si elle s'étoi-

gnait, Éléonore, je retomberais dans la nuit, dans cette nuit qui a fait pendant tant d'années le désespoir de ma mère, qui vous a peut-être causé tant d'inquiétudes pour vous-même. Vivons en paix, en cherchant à oublier tous deux ce qui a pu mutuellement nous affliger. Moi, je ne vous rappellerai rien, je vous le jure! Ayez la même indulgence pour moi; et si notre existence est grave, tâchons du moins qu'elle soit paisible. Je crois, ma cousine, que cela dépend de nous.

(A suivre).

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

## PILULES MARTIALES

De Ch. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

## AVIS

A Saumur, Salles des Ventes, rue d'Orléans, 55, *Grand Déballage de Fourrures Confectionnées*, tapis, couvertures, boas, manchons, palatines, pelisses fourrées, peaux d'Astrakan et de Chinchilla, à des prix très avantageux.  
Vente depuis le vendredi 23 au lundi 26 courant.

Etudes de M<sup>e</sup> FOURCHAULT et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaires à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION  
Le vendredi 30 décembre 1892, à une heure de l'après-midi,  
En l'étude de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire,

## UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Pré, n° 14.  
Mise à prix : 3,000 francs.  
S'adresser, pour tous renseignements : soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire ; soit à M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 7.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION  
Le Jeudi 29 Décembre 1892, à une heure après midi,  
En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> BRUNET,

## LE CABINET D'ARCHITECTE

De M. CHAUVEAU  
A Angers, rue des Arènes, n° 8 bis.  
Mise à prix . . . 2,000 fr.  
Outre les frais et charges.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire.

## A LOUER

## UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)  
Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.  
S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

SUIVANT ACTE passé devant M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14.  
— Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.  
S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

## A VENDRE Un Dictionnaire

DE LITRE  
4 Volumes et un supplément reliés  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION  
Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893.  
En l'étude dudit M<sup>e</sup> Rouget, notaire,

## La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRUAIS

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 109 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

## Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

## PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

## ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion  
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

## Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

## A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

■ N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT  
MAISON  
Rue Verte, 4

Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie.  
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LA VILLE DE PARIS  
On demande un Apprenti.

Corsets sur Mesure

M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> CHATELAIS

Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

## Grande Épicerie Parisienne

## IMBERT FILS

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE  
CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE  
CHOCOLAT

DEVINCK



PATÉS

DE FOIE GRAS  
Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne  
Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrences

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

## Francis VOELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie  
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892  
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

PORTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.

A partir du 15 décembre 1892

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

Il sera offert à titre gracieux un

## Splendide Portrait Album

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

# Magasins de la Glaneuse

# GRANDE LIQUIDATION

## Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extention que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n° 18 et 20, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette nouvelle installation que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la liquidation de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :  
**Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecosais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'Oreillers, etc., etc.** Objets pour **Etrences**:  
**Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc.**

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR ŒUVRES DE BIENFAISANCE  
MAGASINS de la GLANEUSE.